

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, hier soir, j'ai pris la parole au sujet des articles 109 et 110 regroupés pour fin de débat, et mes collègues ont présenté, à maintes reprises, plusieurs amendements qui ont été déclarés irrecevables, amendements qui visaient à hausser les exemptions de base.

L 9 Il faudrait que l'on replace nos arguments dans leur contexte, pour bien se comprendre.

Nous prétendons que les exemptions de base prévues, offertes ou suggérées par le gouvernement sont insuffisantes pour permettre à des milliers, peut-être même à des millions de Canadiens, de s'élever au dessus du seuil de la pauvreté pour avoir une honnête subsistance ou une subsistance minimum.

Nous prétendons que les exemptions proposées sont non seulement insuffisantes pour permettre à ces personnes d'être plus indépendantes du secteur public, mais qu'elles vont contribuer à accroître la pauvreté de ces gens, leur dépendance de l'assistance publique et, par conséquent, le fardeau fiscal, puisque le gouvernement devra taxer davantage pour pouvoir payer ces pensions de bien-être social.

Voilà pourquoi nous insistons, voilà pourquoi nous parlons à maintes reprises en vue d'amener le gouvernement à accepter de hausser les exemptions de base à \$3,000 pour un célibataire et à \$5,000 pour une personne mariée.

Il faut savoir être pratique. Une exemption de base de \$3,000 pour un célibataire signifie que s'il touche un revenu de \$3,000 ou moins, il sera exempté de l'impôt.

Je connais un individu à Victoriaville, dans ma municipalité, qui, très habile de ses mains, fabrique toutes sortes de menus objets qu'il vend à des prix modiques, à des gens dans la ville. Il réalise un gain d'environ \$2,000 ou \$2,500 par année. Ce même monsieur rend des services par ci par là, en vaquant à des soins de ménage, pour autant que sa santé le lui permet, et touche ainsi un revenu supplémentaire de \$500, \$600, et parfois \$1,000 dans les bonnes années, mais parfois aussi beaucoup moins. Ce même individu est célibataire, âgé de 45 ans, et infirme. Il s'est présenté pour obtenir de l'assistance sociale, mais on lui a dit: Si tu ne gagnais rien, si tu étais chez toi, les deux pieds sur un pouf, si tu n'essayais pas de te tirer d'affaire, si tu n'avais pas plus de \$200 en banque, si tu te laissais vivre, on pourrait t'aider. Mais parce que tu essaies de vivre, parce que tu essaies de te tirer d'affaire et d'améliorer ton sort, nous ne pouvons pas t'aider. Donc, l'individu n'a pas le choix. Ce n'est pas un individu qui veut rester à rien faire. Il n'a pas le choix; il faut bien qu'il gagne sa vie. Par conséquent, il travaille malgré son infirmité, se démène, s'épuise à travailler pour toucher un revenu maximum aussi ridicule que \$3,000 par année.

• (4.10 p.m.)

Le gouvernement, par cette nouvelle réforme fiscale qui a pour but d'établir la société juste, dit: On va exempter son revenu à \$1,500, et il paiera de l'impôt sur la différence. Ce même individu, monsieur le président, ne peut pas être aidé par les programmes gouvernementaux, parce qu'il s'aide lui-même, et précisément parce qu'il s'aide lui-même, le gouvernement fédéral l'obligera à payer de l'impôt sur \$1,500. Voilà la société juste préconisée par l'article 109. Si cette personne demeurerait à ne rien faire, si elle ne s'aidait pas elle-même, n'essayait pas de s'en sortir, de toucher un revenu en se creusant les méninges pour subvenir à ses besoins essentiels, elle ne touche-

rait pas \$1,500 et, partant, serait exemptée de payer l'impôt. Le gouvernement dirait alors: Que nous sommes généreux! Je comprends, l'individu ne gagne pas plus de \$1,500 par année. Cependant, les fonctionnaires «tripo-teux» du bien-être social diraient: On peut t'aider, à la condition que tu commences par manger les \$200 que tu gardes à la banque. Quand tu n'en auras plus, quand tu seras nu dans la rue, tu viendras nous voir et l'on t'aidera peut-être.

Voilà la situation dans laquelle se trouve ce Canadien. Voilà contre quoi nous protestons. Voilà pourquoi, monsieur le président, nous n'entendons pas lâcher. C'est illogique qu'en 1971, le gouvernement fédéral n'admette pas que le revenu minimum d'un célibataire, non pas pour qu'il puisse boucler son budget, mais s'assurer de trois minces repas par jour soit de \$3,000 par année, au minimum. Qu'est-ce qui coûte le plus cher à cet individu, mon ami de Victoriaville, dont je racontais la triste histoire, monsieur le président? Le vêtement, la nourriture et le logement. Le coût du logement continue à augmenter, de même que celui de la nourriture. C'est assez curieux, parce que les revenus des cultivateurs continuent à décroître. Le coût des vêtements continue à augmenter. C'est assez curieux, car notre marché est encombré de produits textiles japonais qui ne coûtent à peu près rien. Pendant ce temps-là, les Canadiens sont en chômage. Victoriaville constitue un exemple. Ces trois choses qui coûtent le plus cher, à mon avis, sont précisément les trois éléments essentiels sur lesquels on se base pour étudier la hausse du coût de la vie.

La lutte à l'inflation que le gouvernement a voulu faire touchait justement ces trois nécessités de la vie. Le gouvernement a mis sur pied la Commission Young pour combattre l'inflation, pour créer un équilibre entre les prix et les revenus. Il s'est avéré que le président de la Commission a dit: C'est un échec total. Rien ne nous sert de continuer. Il n'y a rien à faire, tant qu'on ne prendra pas d'autres mesures, c'est tourner en rond. Voilà, monsieur le président, le résultat de la lutte. J'en appelle à votre compréhension. Lorsque le gouvernement décide de mettre sur pied cette Commission, c'est bien parce qu'il comprend le problème de la hausse du coût de la vie pour les petits contribuables. Il est bien évident que celui qui est bien nanti, qui touche un bon revenu, celui qui est capable de payer des milliers de dollars d'impôt, est capable de payer son logement, sa nourriture et son vêtement, sans inquiétude.

Mais celui qui est défavorisé, qui est infirme, l'aveugle, la mère de famille et les autres, qu'on appelle les «petits», les gagne-petit, ceux-là sont incapables de faire face à la hausse du coût de la vie. Ils en sont les premières victimes. Et bien qu'ils soient les plus grandes victimes de la hausse du coût de la vie de l'actuel système économique de fous, le gouvernement fédéral dit: Nous ne pouvons accorder une exemption de base de plus de \$1,500 aux célibataires, car cela coûterait trop cher et nous perdriions trop de revenus. Donc, en refusant de porter l'exemption de base des célibataires de \$1,500 à \$3,000, il doit aller chercher une large part de ses revenus dans les poches des petits contribuables.

Le gouvernement fédéral est incapable de s'administrer autrement qu'en allant finir d'égorger les petits, qui ne gagnent à peu près rien. Au fait, gagner \$3,000 aujourd'hui c'est une farce! Que peut-on faire avec \$3,000 par année? On ne peut même plus financer une année d'étude avec ce montant. Que pouvons-nous faire avec \$3,000? Le